

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 septembre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice - 19</i> <i>Nbre Conseillers présents - 19</i> <i>Nbre Conseillers votants - 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Réduction du taux de l'abattement général à la base de la taxe d'Habitation fixé à 10 % à partir de 2017</p> <p><i>délibération n° 4</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, PETRONIO, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

Monsieur le Maire rappelle que le taux de l'abattement général à la base de la Taxe d'Habitation (abattement facultatif) en vigueur à Houedmont est fixé à 15 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Commission des Finances et des Moyens généraux du 31 août 2016 ayant donné un avis favorable, à l'unanimité,

Après délibération et à la majorité (Votes contre de M. CORDIER et Mme FERRY et Abstentions de MM. KLEJMANN et GUILMIN), le Conseil Municipal fixe le taux de l'abattement général à la base de la Taxe d'Habitation à 10 % à partir de l'année 2017.

Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} septembre 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

